

# TOUS ENSEMBLE

Journal d'information de la CGT – UGICT  
Groupe MACIF  
N° 4 – avril 2017

## **35H ET AUGMENTATION DE SALAIRE, L'EMPLOYEUR COMPENSE... UN PEU..... LA MOBILISATION EST PLUS QUE JAMAIS INDISPENSABLE**

Il l'avait annoncé au conseil d'administration d'août 2016, c'est avec d'autres « avantages » que l'augmentation des salaires que l'employeur comptait compenser le passage aux 35heures. La MACIF n'avait pas les moyens de payer les 65M€ annuels que représentait l'augmentation du temps de travail. Au cours des rencontres qui suivirent sur les thèmes du temps de travail et de la rémunération, l'employeur ne disait pas autre chose.

Pourtant, ce 6 avril, Il nous annonce les augmentations de salaires et mesures qu'il compte mettre en face de l'augmentation du temps de travail(\*) :

Pour l'UES MACIF ce sera une compensation sous forme d'augmentation forfaitaire de 2000€ brut pour chaque salarié, quel que soit son niveau et son salaire. Cette somme restant ensuite acquise.

La direction propose également un abondement de 300% plafonné à 2000€/an pour 666€ placés.

### **Cette volte face est une fausse bonne nouvelle**

Il s'agit d'augmenter de 125€ net à peu près le salaire mensuel, ça n'est évidemment pas rien.

**Mais, faites votre calcul, vous n'êtes pas augmenté de 11% alors que le temps de travail lui augmente bien de 11 %.**

Le mécontentement est palpable dans l'entreprise alors la couleuvre de l'augmentation du temps de travail sans augmentation de salaire, ça faisait beaucoup à faire avaler d'un seul coup aux salariés, il s'agissait donc de faire baisser la tension.

(\*) Ces propositions ont été données oralement, l'employeur refuse systématiquement de donner un écrit. Cela l'engage trop, et facilite l'information aux salariés. Ne rien écrire lui permet également de prétendre qu'il n'a jamais dit telle ou telle chose.

## **Pour autant, faut-il arrêter là la mobilisation ? SURTOUT PAS**

- L'augmentation du temps de travail est une aberration, les nouvelles technologies sont une source d'accroissement du profit, elles doivent aussi être sources de baisse du temps de travail.
- L'augmentation de salaire n'est pas un cadeau mais la rémunération légitime d'une augmentation du temps de travail, il est inadmissible de devoir batailler pour ça.
- Dans bien des cas, l'augmentation proposée est inférieure aux 11 % d'augmentation du temps de travail.
- L'augmentation du temps de travail génère souvent des frais supplémentaires pour les salariés (trajets, nounou, repas à l'extérieur, etc...), les 125€ ne feraient que couvrir en partie ces frais.
- L'épargne salariale concerne d'abord ceux qui ont les moyens d'épargner. Mais des propositions basées sur le CET permettraient d'éviter aux salariés d'épargner sur leur revenu. Cependant, outre le blocage pendant 5 années de ces sommes, il reste la question des exonérations de cotisations sociales et d'impôts dont elles bénéficient et qui contribueront à appauvrir les caisses de la sécurité sociale, de la retraite complémentaire ainsi que celles de l'état (dont on nous dit qu'il n'a plus d'argent !)...

Enfin, cette proposition prouve surtout que la MOBILISATION PAIE. Les assemblées de personnel tenues sur tout le territoire, la motion qui est en train de circuler et qui RESTE d'actualité, l'expression du mécontentement a obligé l'employeur à plier un peu. Mais un peu seulement. Voyons plutôt :

- L'annualisation, et avec elle la flexibilité, restent à l'ordre du jour dans un contexte où l'employeur prévoit que les 650 gestionnaires(\*) (chiffres CCE) production, sinistres et IRD rejoindront les 1200 téléconseillers dans des Centres de Relation Client avec une amplitude que l'employeur souhaite voir passer de 11h à 13H et un travail de nuit qui commence à 22h au lieu de 20H.
- L'augmentation ira dans l'enveloppe des contributions individuelles ce qui la gonflera encore davantage et rendra encore plus difficiles les augmentations de salaires à venir.
- Le cumul de plusieurs mesures: augmentation du temps de travail + regroupement des régions + nouvelles technologies et glissements de tâches des salariés vers les sociétaires + garantie du maintien des bassins d'emplois limitée à 2020 nous font craindre sérieusement pour les emplois.

## **NE NOUS LAISSONS PAS ENDORMIR QUAND ON N'EST PAS SÛR DU DEVENIR DE NOS EMPLOIS APRÈS 2020**

*(\*) 1000 gestionnaires ont même été annoncés en paritaire cela peut signifier que d'autres salariés que les gestionnaires OPGA sont concernés par ces mutations annoncées*